



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de SGARD (Jean), « Glossaire », *Contes singuliers tirés du Pour et Contre*,  
PRÉVOST (Abbé), p. 481-484

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4439-5.p.0481](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4439-5.p.0481)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2010. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## GLOSSAIRE

Abréviations :

Ac. 96, *Dictionnaire de l'Académie*, 1696

Ac. 62, *Dictionnaire de l'Académie*, 1762

Littre, *Dictionnaire de la langue française*, 1873-1877

*Man. lex.* : *Manuel lexique*, Paris, Didot, 1750. Ce dictionnaire a été composé par Prévost entre l'époque du *Pour et Contre* et celle de l'*Histoire des voyages* ; on y retrouve un certain nombre de définitions présentes dans le *Pour et Contre*.

*académie* : « sign. encore, un lieu où l'on donne publiquement à jouer, etc.

*Perdre son argent à l'Académie, hanter les Académies...* » (Ac., 96).

*Arrêter* : « Saisir par voie de justice » (Ac. 62).

*avant-cour* : « Espèce de cour par laquelle on passe pour entrer dans les autres cours du bâtiment. » (Ac. 62).

*bacha* : « Titre de dignité en Turquie qui se donne aux gouverneurs des provinces, et à d'autres grands officiers, avec le privilège de porter un certain nombre de queues de cheval. *Bacha à trois queues.* » (*Man. lex.*).

*boulingrin* : « Mot corrompu de l'anglais, qui se dit d'un parterre de gazon, pour l'ornement d'un jardin. Le mot anglais est *bowlinggreen*, qui signifie *Lieu vert* ou *Verdure pour jouer à la boule.* » (*Man. lex.*)

*cadi* : « Nom qu'on donne en Turquie aux officiers qui ont l'administration de la justice. » (*Man. lex.*)

*capitale (ville)* : « Une ville *capitale* est la première d'un État ou d'une Province. » (*Man. lex.*, art. « Capital »)

*caravansera* : « *caravansera*, s.m. Nom des hôtelleries publiques du Levant, fondées par la charité de quelques particuliers, où l'on accorde le logement aux voyageurs sans qu'il leur coûte rien. » (*Man. lex.*)

*chevelu* : « En termes de botanique, on appelle *chevelue* une racine qui pousse plusieurs petits brins... » (*Man. lex.*).

*club* : « s.m. *Prononcez CLOB*. Nom qu'on donne en Angleterre à des sociétés qui se forment dans différentes vues, et quelquefois pour le simple amusement. Elles joignent à ce nom divers titres qui les distinguent. Elles ont des lieux d'assemblées, et des lois qu'elles s'imposent suivant leur objet. » (*Man. lex.* 1750). Toutefois, le mot ne se répand guère en France avant les années 1770.

*coche d'eau* de Lyon, sorte de lourde péniche couverte, qui assurait un service régulier jusqu'à Avignon chaque semaine.

*commissaire* : « Titre d'office. Commissaire des guerres, Commissaire des vivres, commissaire de police, etc. » (*Man. lex.*)

- correspondant* : « On appelle *correspondant* celui qu'on a chargé de quelque affaire dans un lieu où l'on n'est pas, et de qui l'on reçoit des informations régulières. » (*Man. lex.*, art. « Correspondance »)
- crocheteur* : « portefaix, qui porte les crochets » (Ac. 94)
- dessein* : « s.m.. Fondement de la peinture, qui consiste à tirer par de simples lignes, la figure extérieure des corps » (*Man. lex.*, art. « dessein »). Prévost garde l'orthographe traditionnelle pour les deux sens du terme, projet et art de dessiner. Féraud note en 1787 à propos de ce dernier sens : « depuis quelque temps, on écrit *dessin* » (art. « Dessein »).
- distinctif* : « On fait quelque fois un substantif de ce mot, dans le même sens ; un vrai *distinctif*, un *distinctif* certain, reconnu » (*Man. lex.*)
- draper* : « Couvrir de drap. Il ne se dit au propre que des carrosses, des litières et des chaises à porteurs qu'on couvre de deuil. » (Ac. 94)
- ducat* : « Aujourd'hui le ducat d'or vaut environ dix livres dix sols de notre monnaie. » (*Man. lex.*)
- entretenir (s')* : au sens de « assurer son propre entretien ».
- facteur* : « Terme de commerce qui signifie un agent qu'on charge d'affaires » (*Man. lex.*)
- fiacre* : « Nom qu'on donne dans Paris aux carrosses de louage, qu'on trouve continuellement sur des places marquées par la police. » (*Man. lex.*)
- florin* : « Le florin regardé comme monnaie de compte, fait ordinairement vingt-cinq sous » (*Man. Lex.*) ; comme la livre fait vingt sous, le florin vaut un peu plus que la livre ; 10 000 florins constituent un très bon revenu pour deux ans.
- galant* : au sens de « homme qui cherche à plaire aux dames » (Ac., 94)
- garde-manger* : « Lieu pour garder, ou serrer de la viande, et autres choses servant à la nourriture. » (Ac. 94)
- gouvernante* : « la femme du gouverneur d'une province, d'une place » (Ac. 94).
- guinée* : environ 20 £ de France (*cf.* note finale de CS 34), soit au total 40 £, somme très moyenne, et qui peut satisfaire tout au plus un homme d'origine commune. 300 guinées de récompense forment au contraire une somme très importante (environ six ans de salaire du professeur, *cf.* CS 17 et 39).
- inceste* : « Mot tiré du latin, qui n'a signifié, dans son origine, que ce qui est contraire à la pureté et à la sainteté de la religion, mais dont on a fait le nom particulier d'un crime qui consiste dans un commerce entre les deux sexes à un degré prohibé ... » (*Man. Lex.*)
- main basse* : « Ne donner point de quartier. *On fit main basse sur la garnison*, c'est à dire qu'on la passa au fil de l'épée. » (Ac. 94, art. « Main »)
- maline* : « La Fontaine a dit maline au singulier. C'est un archaïsme de prononciation. » (Littre, art. « Malin », Rem. 330).
- moydor* : « *Moiedor*, s.m. Nom d'une monnaie d'or du Portugal, qui vaut quatre *milrées* dans le pays, et qui revient environ à dix écus de France. » (*Man. lex.*)
- obédience* : « se dit d'un religieux qui dessert, par ordre de son supérieur, un bénéfice dont il n'est pas titulaire » (*Man. lex.*). Il s'agit ici d'une obédience de C[apucins], les capucins étant considérés comme particulièrement déréglés.

*papa* : prêtre orthodoxe.

*paquebot* : «Petit vaisseau de passage, qui sert particulièrement pour les messagers et pour toutes les commissions d'affaires qui demandent de la diligence. Il vient des Anglais qui écrivent *Paqueboat*.» (*Man. lex.*, éd. 1763)

*paralysie* : «C'est le nom d'une fâcheuse maladie causée par une résolution de nerfs qui rend le corps ou quelques unes de ses parties sans mouvement, et quelque fois sans sentiment» (*Man. lex.*)

*passe-volant* : «On appelle aussi *Passe-volants* de faux soldats que les officiers font passer en revue pour tromper les inspecteurs et les commissaires, quand leurs compagnies ne sont pas complètes» (*Man. lex.*)

*ped* : «*Pied* est un terme de mesure, pris apparemment de la longueur du pied de l'homme, quoiqu'il varie suivant les lieux» (*Man. lex.*). Pied français : 36cm. ; pied anglais, 30 cm.

*pistole* : «s.f. Terme de compte en France, qui se dit de dix livres tournois.» (*Man. lex.*)

*plantation* : «*Plantation* est un mot nouveau, introduit à l'occasion des colonies européennes qui se sont établies depuis la découverte des Indes, et qui ont commencé à semer, à planter et à cultiver les terres dont elles ont pris possession. Il se dit, et de ces terres nouvellement cultivées, et de la colonie elle-même.» (*Man. lex.*)

*plutôt* : Prévost écrit toujours «plutôt» pour l'adverbe de temps «plus tôt». Cf. la remarque de Littré à l'article *plutôt* : «Il ne faut pas confondre *plutôt* qui marque la préférence avec *plus tôt*, plus vite ; mais l'usage a établi une différence d'orthographe. Comme cette distinction, quant à l'orthographe, est tout à fait arbitraire et récente,

on ne s'étonnera pas de trouver que dans les éditions anciennes elle n'est pas observée».

*politesse* : «... il signifie fig. Une certaine manière de vivre, d'agir, de parler, civile, honnête et polie, acquise par l'usage du monde.» (Ac. 94).

*recèlement* : «L'action de receler. Le *recèlement* et le *larcin* sont également punissables.» (Ac. 94). Le terme juridique de *recl* n'apparaît qu'en 1840.

*Russien, Russe* : «Ancien nom, chez nous, du peuple que nous appelons aujourd'hui russe. Je me sers du nom de Russes pour désigner les habitants de ce grand empire... les gazettes et d'autres mémoires depuis quelque temps emploient le nom de Russiens ; mais, comme ce mot approche trop de Prussiens, je m'en tiens à celui de Russes, que presque tous nos auteurs leur ont donné. *Hist. de l'empire de Russie sous Pierre-le-Grand*, 1,1. On peut dire que c'est grâce à Voltaire que le mot *Russe* a prévalu.» (Littré, Supplément, 1877). Le premier volume de l'*Histoire de l'empire de Russie* a paru en 1759.

*schelling* : «Monnaie d'argent anglaise, qui fait la vingtième partie de la livre sterling, et qui vaut douze sous du pays, c'est-à-dire, à présent, environ vingt-trois sous de France. On écrit *schilling* en Anglais.» (*Man. lex.*)

*sifflet* : «Voir *Trachée artère*» : «Il ne se dit que de la *trachée artère*, qu'on appelle vulgairement le *sifflet*, et qui est le canal de la respiration» (*Man. lex.*)

*stylite* : «On a donné ce nom à quelques saints qui ont passé, dit-on, plusieurs années debout sur une colonne, mortification assurément fort pénible.» (*Man. lex.*)

*sympathique* (*penchant*) : « adj. : qui a de la sympathie. *Ces choses-là ne sont pas sympathiques* » ; *sympathie* : « se dit aussi de la convenance des rapports d'humeur et d'inclinations » (*Man. Lex.*)

*train* : « se dit aussi d'une suite de valets, de chevaux, de mulets, et particulièrement des gens de livrée. » (Ac. 62)

*trionpher* : au sens de « faire vanité de quelque défaut, de quelque chose de honteux » (Ac., 94)

*Vénerie* : « Le grand veneur de France est un officier de la Couronne, qui commande à tous les officiers de la Vénerie du Roi... » (*Man. lex.*, art. « Vénerie »).

*vites* : reste un adjectif au XVIII<sup>e</sup> siècle.